



Fédération
québécoise des
organismes
communautaires
Famille

Mémoire présenté

par

la Fédération québécoise des organismes communautaires Famille
(FQOCF)

à Madame Francine Charbonneau, ministre de la Famille

dans le cadre de la révision des programmes

Québec, le 11 septembre 2014

Révision des programmes gouvernementaux

L'exercice de révision des programmes est la plupart du temps un signe de saine gestion. Il doit être fait régulièrement pour s'assurer que les engagements de l'État sont faits aux bons endroits et qu'ils sont efficaces.

La situation actuelle est différente. Le gouvernement met en place cet exercice en signifiant de façon non équivoque que la taille de l'État doit être réduite et que tous devront, sans égard aux besoins, y contribuer. C'est donc dans une posture de défense des intérêts des familles québécoises et de nos membres que nous présentons nos réflexions.

Les familles sont importantes dans toute société. Elles sont le maillon qui permet la régénération de la population, l'éducation, la transmission des valeurs sociales et la stabilité de la vie sociale et économique. La vie des familles est affectée par la plupart des programmes gouvernementaux. Avant de prendre des décisions au sujet de ces programmes, il faut être attentif à la cascade qu'elles vont entraîner d'un programme à l'autre et s'assurer de bien mesurer les impacts qu'elles auront sur les familles et l'État, et ce, à chacune des mesures qui seront prises.

La Fédération québécoise des organismes communautaires Famille (FQOCF)

Fondée en 1961, la FQOCF a pour mission de regrouper et de soutenir les organismes communautaires Famille, tout en contribuant à assurer une place essentielle de la famille dans la société québécoise. Ses membres dédient leurs actions au soutien au rôle parental, un rôle capital dans toute société.

Les organismes communautaires Famille (OCF) accompagnent les familles à toutes les étapes de la vie et jouent un rôle transversal dans l'amélioration du tissu social. Notre vision s'inscrit vers la reconnaissance du travail de ces organismes à la hauteur des impacts sociaux qu'ils ont auprès des familles, des communautés et de la société québécoise.

La FQOCF siège notamment à la Table des partenaires et est impliquée au Conseil supérieur de l'éducation, principalement à la Commission de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire.

La FQOCF déploie depuis 4 ans un vaste programme de soutien aux pratiques d'action communautaire autonome Famille auprès de ses membres et contribue ainsi à documenter, développer et enrichir les connaissances favorisant des pratiques respectueuses et novatrices en soutien et accompagnement des parents dans leur rôle parental.

La FQOCF regroupe 183 OCF (Maisons des Familles) et 7 regroupements régionaux d'OCF. Les membres de la FQOCF proviennent des 17 régions administratives du Québec.

Un modèle d'accompagnement des familles qui est unique et envié

En 2012, dans le cadre de son avis *Mieux accueillir et éduquer les enfants d'âge préscolaire, une triple question d'accès, de qualité et de continuité des services*, le Conseil supérieur de l'éducation affirmait que : « (...) l'importance des organismes communautaires oeuvrant auprès des jeunes enfants et de leurs parents doit être mieux reconnue. (...) La recherche a maintes fois démontré que, si des services éducatifs de qualité peuvent favoriser le développement des jeunes enfants, c'est encore l'influence du milieu familial qui est la plus déterminante. Les organismes communautaires qui soutiennent les familles font donc un travail inestimable. Leur intervention doit pouvoir compter sur une certaine stabilité financière et organisationnelle. » (CSÉ, 2012, p. 80)

Cette reconnaissance est même internationale. Le modèle québécois des Maisons des Familles fait l'objet d'un vaste développement en France où cette approche est considérée comme étant parmi les plus efficace, la plus souple et la plus sensible aux réalités des familles. La FQOCF est identifiée par les promoteurs oeuvrant en France comme guide pour leur développement des Maisons de Familles.

Également, notre expertise est sollicitée par les communautés autochtones et Inuits pour adapter le concept de Maisons des Familles à leurs propres réalités culturelles et sociales.

Mission des OCF

Les organismes communautaires Famille sont des milieux de vie soutenant l'enrichissement de l'expérience parentale et sont entièrement dédiés aux familles de leurs communautés. Reconnaissant le potentiel des parents et de la famille comme premier milieu de vie, on y trouve des activités favorisant l'entraide, le soutien et l'écoute. Les OCF accompagnent les familles face aux différentes réalités vécues à toutes les étapes de leur vie.

Faisant appel au pouvoir d'agir des individus et des familles et privilégiant des valeurs de respect, d'écoute, d'autonomie et de confiance, les organismes communautaires Famille contribuent à créer des réseaux de solidarité et d'entraide qui incitent les familles à chercher collectivement des solutions pour favoriser leur mieux-être.

Impact des OCF sur les familles et la société

Dans leur milieu, les OCF sont des acteurs de premier plan pour les familles. Ils sont des acteurs importants du développement social en portant une attention particulière, non seulement par leurs activités éducatives visant le développement des enfants, mais également à la prise de conscience par les parents de leur rôle comme citoyens et décideurs. De plus, ils contribuent largement à l'élaboration et à l'application de politiques familiales municipales.

Par leur importante implication dans les Regroupements locaux de partenaires, entre autres ceux soutenus par Avenir d'enfants, le Programme d'aide à l'éveil à la lecture et à l'écriture et Réunir Réussir, ils sont des acteurs engagés dans la réalisation d'actions directes permettant d'optimiser le soutien que la communauté apporte aux familles qui y vivent.

Impact des périodes de restrictions budgétaires sur les familles

Si on se remémore ce qui s'est passé à la fin des années '90, le gouvernement de l'époque a offert une retraite prématurée à plusieurs employés de l'État dont les travailleurs sociaux et employés des CLSC. Les services psychosociaux pour les familles, qui étaient alors offerts par ces instances, ont été réduits à néant pour les familles à faible et moyen revenus et concentrés uniquement sur le soutien aux familles dont les enfants étaient pris en charge par la DPJ. Lors de cette période, les parents vivant des situations familiales difficiles avec leurs enfants (enfants à défis particuliers, problèmes de langage, troubles du comportement, problèmes de socialisation, problèmes d'apprentissage, etc.) se sont retrouvés dans une situation de très grande détresse, cherchant partout sans véritablement trouver le soutien professionnel dont ils avaient besoin. Les seules ressources accessibles financièrement et à proximité de chez eux étaient les organismes communautaires Famille (OCF). Ils se sont donc tournés et accrochés à ces derniers comme à une bouée de sauvetage pour leur enfant, leur vie de famille, leur vie de couple ainsi que leur santé mentale. Devant cette détresse et malgré le peu de ressources financières dont ils disposaient, les OCF leur ont ouvert la porte pour les soutenir dans ces difficultés, les accompagner à travers leurs recherches de solutions et pallier, jusqu'à un certain point, aux services de l'État qui se trouvaient considérablement réduits.

Le manque de ressources publiques spécialisées accessibles lors de situations familiales problématiques fait craindre aux parents que leurs enfants, pour qui ils souhaitent une vie réussie, ne soient mis en situation d'échec dès leur départ dans la vie. Cette confrontation à l'échec possible de leurs enfants déclenche une flambée d'émotions qui se répercute sur la vie et la stabilité de la famille. Conflits entre les membres de la famille, crises du couple, impatience envers les enfants, dépression, violence familiale sont le lot de ces familles laissées à elles-mêmes en période de crise.

Ces problèmes entraînent inmanquablement des coûts sociaux importants dans l'immédiat car il faut porter secours aux enfants, soigner les parents, prendre en charge à l'aide sociale une mère qui vient de se séparer, assumer des coûts d'aide juridique pour les procédures de divorce, etc. À moyen et long terme, ce sont des coûts d'accompagnements spécialisés pour les enfants à l'école, les problèmes de décrochage scolaire, et de jeunes qui ne peuvent assumer leur rôle de citoyen à part entière. Gagner sa vie sera toujours plus difficile pour un jeune qui n'a pas reçu l'aide qui lui fallait au début de son parcours de vie et beaucoup d'entre eux se retrouveront à l'aide sociale lorsqu'ils arriveront à l'âge adulte et qu'ils assumeront à leur tour un rôle parental.

Ce sont ces problèmes que nous voyons poindre lorsque l'État parle à nouveau de réduire ou même couper les programmes qui sont en place pour aider les enfants en difficulté. Déjà fortement impliqués auprès des familles en difficulté, les OCF seront, à n'en pas douter, ceux qui verront un déversement de demandes de familles criant au secours. Dans ces conditions, **le Québec peut-il se payer le luxe de se passer des organismes communautaires Famille?**

Programme de soutien financier à la mission des OCF

Le financement à la mission des organismes communautaires Famille, versé par le ministère de la Famille, est parmi les plus bas des divers secteurs de l'action communautaire autonome. Une moyenne avoisinant 65 000\$ par année depuis le rehaussement de 2012-2013, et une médiane se situant à 53 000\$, leur donne à peine la capacité d'assumer les coûts fixes d'une telle organisation. Dans un rapport produit en 2012¹, Avenir d'enfants faisait les constats suivants : « *Dans toutes les régions, le financement de la mission des OCF représente moins de 50 % du financement global des organisations à l'exception de la région 4. **Dans 10 régions sur 14, cette proportion se situe sous les 40 %.** C'est donc dire que les organismes déploient de très nombreux et importants efforts pour faire vivre leur organisme et maintenir une certaine stabilité. En effet, par définition, **le financement de la mission constitue la part stable et prévisible des ressources des organisations. La majorité des autres sources sont souvent plus instables et fluctuantes. Les ententes de services sont établies pour des périodes fixées dans le temps. Leur renouvellement est tributaire des évaluations, de la reconduction des programmes, des orientations, des concertations, etc.** Le recours à ce type de financement est souvent essentiel pour assurer la tenue d'activités qui favorisent la participation des familles. Cependant, leur variété et les faibles montants qui y sont associés contribuent directement à l'instabilité et la précarité des organismes en plus d'augmenter la pression sur la direction qui assume la recherche de financement, la rédaction des nombreuses demandes et la reddition de comptes»*

¹ Le soutien à la participation des organismes communautaires Famille aux Regroupements locaux de partenaires soutenus par Avenir d'enfants, p.20

Il est donc primordial de préserver intact le niveau actuel du financement à la mission des OCF car il est à la limite minimale permettant la survie de ces organisations. Un investissement serait davantage rentable actuellement car on donnerait à ces organisations une meilleure capacité de faire face à la demande accrue de soutien de la part des familles.

Programme de soutien financier aux haltes-garderies communautaires

Les informations officielles sur l'utilisation des services de garde (CPE, Garderies privées) par les familles à faible revenu démontrent toutes qu'elles y amènent peu leurs enfants. Pour beaucoup d'enfants de milieux défavorisés, un des seuls moments où ils sont en contact avec un programme éducatif, c'est lorsque leurs parents les conduisent à la halte-garderie de la Maison des Familles de leur quartier ou de leur village.

Ce n'est pas surprenant que la majorité des haltes-garderies subventionnées par le ministère de la Famille se trouvent dans les OCF. Pour actualiser pleinement leur mission, les OCF offrent aux parents des activités éducatives où les parents sont en interaction avec leurs enfants mais également des ateliers de transfert de connaissances sur le développement des enfants, leurs besoins de préparation et d'accompagnement pour l'entrée à l'école, des espaces pour créer des liens entre parents et ainsi susciter l'aide et l'entraide. Lors de moments privilégiés entre parents, leurs enfants sont pris en charge par des éducatrices en halte-garderie et ainsi bénéficient eux-aussi de moments de socialisation et d'activités éducatives. Ces services sont également utilisés pour offrir du répit aux parents qui n'ont pas de famille élargie pour les soutenir dans les moments plus difficiles ou par des parents qui ont un enfant dont les soins sont très exigeants.

Actuellement, le financement des haltes-garderies provenant du ministère de la Famille représente approximativement 20% des coûts réels de fonctionnement de cette activité. Encore une fois, les OCF font preuve d'une grande capacité de gestion pour trouver les fonds nécessaires.

Couper dans les fonds dédiés à ce programme reviendrait à dire qu'on met en situation d'échec la capacité des OCF à actualiser leur mission et qu'on priverait un très grand nombre d'enfants d'un espace où on peut détecter les problèmes de développement et agir rapidement en collaboration avec les parents qui sont sur place.

Soutien financier des OCF provenant de la communauté et d'autres programmes

Les OCF, malgré un très faible financement à la mission, réussissent à aller chercher dans leur communauté de 50% à 80 % de financement supplémentaire qui est réinvesti en soutien direct aux familles de leur milieu. Au cours de la dernière année, Centraide, qui soutient plusieurs OCF partout au Québec, a réduit de façon importante le financement des OCF, particulièrement dans la région du Grand Montréal. **Il faut donc être prudent dans notre évaluation de la capacité des milieux à augmenter leur soutien financier aux OCF et autres organismes communautaires.**

Conclusion

Il faut bien se rendre compte que les organismes communautaires Famille sont des acteurs de premier plan auprès des familles et que grâce au travail de ces organisations à taille humaine, les familles partout au Québec bénéficient d'un réseau de soutien qui n'est nul part égalé tant par son efficacité que par son coût. Il faut à tout prix préserver ce réseau qui se déploie autant en milieu urbain que dans de petites municipalités et qui a la capacité de s'adapter aux besoins exprimés par les familles. C'est un réseau largement reconnu par le Conseil supérieur de l'éducation pour tout le travail fait en amont de l'entrée à l'école et largement utilisé par les Services de santé et services sociaux. Couper dans ces organisations c'est également affaiblir ces partenariats.

Partie 2

Ajout suite à la rencontre avec la ministre de la Famille, Madame Francine Charbonneau le 11 septembre 2014

Une demande nous a été faite de nommer ou cibler, comment les OCF peuvent contribuer à réduire le fardeau financier de l'État soit en partageant des ressources ou en évitant des dédoublements de services. Rappelons que les OCF rejoignent 100 000 familles par année et qu'ils couvrent toutes les régions administratives du Québec

Des ateliers qui se donnent par différents acteurs dans une même communauté

Les ateliers d'enrichissement de l'expérience parentale sont l'un des outils utilisés par les OCF pour soutenir et accompagner les parents dans leur parcours de vie familiale. Ces activités jumelées aux activités informelles, ce qu'on appelle le milieu de vie, permettent aux parents de briser leur isolement, de se construire un réseau d'aide et d'entraide tout en développant des connaissances sur le développement de l'enfant, la discipline, les soins à leur apporter. L'efficacité du travail en OCF est en grande partie liée à quatre éléments essentiels :

1. Que l'organisme soit situé à proximité d'où vivent les parents pour que l'accès ne nécessite pas de longs déplacements qui se font souvent avec de jeunes enfants et en transport en commun;
2. Que l'ensemble des activités se déroule au même endroit pour réduire le plus possible l'insécurité des parents qui est liée à la fréquentation de locaux situés à de multiples endroits différents. Les parents en difficulté ont peu d'énergie et les moindres contrariétés font en sorte qu'ils se désistent de leurs engagements;
3. Qu'une halte-garderie soit disponible pour prendre en charge les enfants dont les parents participent à des ateliers sur l'encadrement des enfants, leur développement, les ressources disponibles dans leur communauté pour assurer une meilleure qualité de vie aux familles;
4. Qu'une équipe dynamique, accueillante, efficace et stable soit sur place pour accompagner les parents dans leurs apprentissages et les soutenir dans les périodes de crise (enfant malade, crise dans le couple, réorganisation de la vie de famille après une séparation, perte d'emploi, etc).

Le dédoublement d'activités

Les ateliers pour parents ayant des enfants entre 0 et 2 ans

Il est vrai qu'à certains endroits ces ateliers peuvent être offerts par un Centre de ressources périnatales (il y en a 10 seulement au Québec), un CLSC et un OCF. Le Centre de ressources périnatales est géré en économie sociale. Les parents qui le fréquentent doivent contribuer financièrement pour recevoir les services. Ce sont donc des parents ayant la capacité de payer qui utilisent ces services. En ce qui concerne les CLSC, depuis de nombreuses années ils n'offrent l'accompagnement qu'à une clientèle ciblée à grand risque de négligence et violence à l'égard des enfants (programme SIPPE). Ce sont donc les OCF qui reçoivent les familles universelles issues de la population moins à l'aise financièrement.

Si ces ateliers se donnent à ces trois endroits, **c'est qu'en concertation le milieu a décidé que c'était ainsi qu'on s'assurait que toute la population pourrait être rejointe.** Rien n'est laissé au hasard même dans le milieu communautaire. Si ces trois organisations continuent année après année à offrir ces services c'est qu'il y a suffisamment de familles qui les fréquentent pour justifier le maintien de ces activités. **Aucune de ces organisations n'a les moyens de maintenir un service qui ne répond aux besoins de personne.**

En faire plus avec ce qu'on a

La FQOCF trouve qu'éthiquement il est inconcevable de demander à des directions d'OCF d'en faire plus avec les ressources dont elles disposent. Ces femmes travaillent 40 à 50 heures par semaine afin d'aller chercher dans leur milieu le supplément de 50% à 80 % de financement

dont elles ont besoin pour faire fonctionner leurs organisations, alors qu'elles ne sont rémunérées que pour 35 heures. Ces équipes, dans la très grande majorité des cas ne disposent pas de régimes de retraite, ni d'assurances collectives et reçoivent un salaire moyen de 15\$/h. Beaucoup d'entre elles sont en chômage 3 mois par année afin d'optimiser le rendement de leurs activités sur la période où les parents sont le plus disponible pour fréquenter leurs organisations. Il est impossible de leur en demander plus car elles font déjà ++++ avec ce qu'elles reçoivent de l'État.